

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal Séance du 30 Septembre 2021**

DATE DE CONVOCATION : 24 Septembre 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS : - En exercice : 11 - Présents : 8
 - votants : 9 - Absents : 3

L'an deux mil vingt et un, le trente septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno GAUTIER, Maire, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le trente septembre deux mil vingt et un conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents : Bruno GAUTIER, Jean – Luc DECHAMP, Michael DHAUSSY, Laura MORLET , Lydie CAUMES, Angélique MEUNIER, Guy REGNIER, Sophie GUITTON

Absents excusés : Philippe FROGNEUX - André LADET - Michel COURTIER

Pouvoir : Monsieur Philippe FROGNEUX donne pouvoir à Monsieur Bruno GAUTIER

Secrétaire de séance : Sophie GUITTON

**Objet : Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Départemental des
Energies de Seine et Marne (SDESM)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-17, L5211-18, L5211-20 et L5711-1 relatifs aux modifications statutaires ;

VU l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne et constatant la représentation-substitution de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart ;

VU la délibération n° 2021-34 du comité syndical du 6 juillet 2021 portant modification des statuts du SDESM;

VU le projet des nouveaux statuts du SDESM ;

CONSIDÉRANT que les collectivités membres du SDESM doivent délibérer afin d'approuver les modifications des statuts du SDESM ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS PAR 9 VOIX POUR

APPROUVE les nouveaux statuts du SDESM.

AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin qu'il soit pris acte, par arrêté inter préfectoral, des nouveaux statuts du SDESM.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.